

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 08 AVRIL 2025 À
19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

ÉTAIENT PRÉSENT.ES :

Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Monsieur François McKinnon	Conseiller
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Madame Renée Lapierre	Conseillère

ÉTAIENT ABSENT.ES :

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Madame Lyne Hounsell	Conseillère

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :

Benoit Léger	Directeur général
Annick Latreille	Adjointe à la direction

1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h03.

2. MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par le maire, monsieur Henri Wapistan. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

**3. RÉSOLUTION N° 2025-071
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE DU 08 AVRIL 2025 : ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**4. RÉSOLUTION N° 2025-072
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS
2025: ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025 tel que rédigé.

**5. RÉSOLUTION N° 2025-073
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
24 MARS 2025 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2025 tel que rédigé.

**6. RÉSOLUTION N° 2025-074
AÉROPORT DE NATASHQUAN/ MAJORATION ET
PROLONGATION DE LA MARGE DE CRÉDIT:
AUTORISATION ET MANDATAIRE**

ATTENDU les délais de transfert de la contribution de Transports Canada à la Municipalité de Natashquan en lien avec les opérations aéroportuaires;

ATTENDU que la marge de crédit, actuellement à 200 000,00 \$, arrivait à échéance le 28 février 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à demander à l'institution financière Caisse populaire Desjardins que la marge de crédit, reliée au compte bancaire de l'aéroport, soit augmentée à 250 000,00 \$ et soit valide jusqu'au 31 décembre 2025.

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents jugés pertinents auprès de l'institution financière aux fins de cette majoration et prolongation.

**7. RÉSOLUTION N° 2025-075
AÉROPORT DE NATASHQUAN / DÉCRET RELATIF AUX
ENTENTES ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET TRANSPORTS
CANADA / AUTORISATION ET MANDATAIRE**

ATTENDU les discussions en cours entre la Municipalité de Natashquan et Transports Canada en lien avec l'entente de contribution ainsi que les baux « Immeubles » et « Équipements » (ci-après les Ententes) relativement à l'exploitation de l'aéroport de Natashquan;

ATTENDU que les Ententes liant la Municipalité de Natashquan et Transports Canada sont échues depuis le 31 décembre 2024;

ATTENDU que les Ententes ne peuvent être signées par les parties avant l'adoption d'un décret gouvernemental;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

DE signifier à la Direction des Affaires intergouvernementales, internationales et autochtones du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la Municipalité de Natashquan désire que soit entrepris le processus menant à l'adoption d'un décret.

DE mandater monsieur Benoit Léger, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Natashquan, tous documents jugés nécessaires à l'adoption par décret desdites Ententes.

**8. RÉSOLUTION N° 2025-076
AÉROPORT DE NATASHQUAN/ SOMMAIRE DE L'AUDIT
MUNICIPAL : DÉPÔT**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'accepter en dépôt le sommaire de l'audit municipal pour l'aéroport de Natashquan, tel que présenté.

**9. RÉSOLUTION NO 2025-077
AÉROPORT DE NATASHQUAN/ NOMINATION DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL À TITRE DE GESTIONNAIRE DE
L'AÉROPORT : AUTORISATION**

ATTENDU la restructuration de l'administration municipale et l'embauche le 17 mars 2025 de monsieur Benoit Léger au titre de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Natashquan ;

ATTENDU que le poste de directeur général inclut la fonction de gestionnaire de l'aéroport de Natashquan;

ATTENDU la transition effectuée par monsieur Denis Landry à la gestion de l'aéroport de Natashquan jusqu'au 30 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

De nommer le directeur général, monsieur Benoit Léger, au titre de gestionnaire supérieur responsable (GSR) de l'aéroport de Natashquan à partir du 1^{er} mai 2025.

10. RÉSOLUTION N° 2025-078
GALA DES PRIX RECONNAISSANCE DES BIBLIOTHÈQUES
2025/ DEMANDE DE PARTENARIAT : AUTORISATION

ATTENDU que les membres du conseil s'entendent pour soutenir l'avènement du gala des prix de reconnaissance des bibliothèques 2025 sans adhérer pour autant aux plans de visibilité proposés par le Réseau BIBLIO de la Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à verser au Réseau BIBLIO de la Côte-Nord un montant de deux cent cinquante dollars (250, 00\$) en guise d'appui à l'événement de reconnaissance culturelle prévu le 06 juin 2025.

11. RÉSOLUTION N° 2025-079
GESTION DÉLÉGUÉE DU PRESBYTÈRE À LA COPACTE/
SAISON ESTIVALE 2025: AUTORISATION

ATTENDU que le conseil municipal a le désir de soutenir le développement touristique à Natashquan, et entend faciliter, pour ce faire, l'accueil et l'hébergement de la main-d'œuvre vouée au tourisme en période estivale;

ATTENDU que les appartements du presbytère, dont la Municipalité de Natashquan a fait l'acquisition en 2023, sont actuellement libres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

DE déléguer, à l'organisme COPACTE, du 1^{er} juin au 30 septembre 2025, la gestion de la location des appartements du presbytère.

D'autoriser l'administration municipale à préparer et à signer une entente avec l'organisme COPACTE, qui fait mention des exigences de la Municipalité.

D'autoriser l'administration à déduire du soutien financier prévu dans le budget 2025 pour l'organisme COPACTE, le montant équivalent aux sommes que l'organisme recevra via la location des appartements du presbytère.

12. RÉSOLUTION N° 2025-080
PLANS ET DEVIS TRAVAUX ÉLECTRIQUES / ÉCLAIRAGE
DES GALETS/ OFFRE DE SERVICE DE TR3E :
ENTÉRINEMENT

ATTENDU le désir du conseil municipal d'aller de l'avant avec le projet de mise en lumière du site patrimonial des Galets;

ATTENDU la nécessité de rendre l'électricité disponible sur le site;

ATTENDU le besoin, au préalable, d'élaborer les plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

D'accepter la soumission de l'entreprise TR3E au montant de cinq mille six cent cinquante dollars (5650 \$, avant taxes) pour la conception des plans et devis des travaux électriques reliés au projet.

13. RÉSOLUTION N° 2025-081

PROJET « ÉTUDES DE SOLUTIONS POUR L'ADAPTATION DE NATASHQUAN À L'ÉROSION ET À LA SUBMERSION CÔTIÈRES » / BUREAU DE PROJETS EN ÉROSION ET SUBMERSION CÔTIÈRES: AUTORISATION

ATTENDU que les côtes du noyau villageois de Natashquan, situé entre l'embouchure de la petite rivière Natashquan et le site patrimonial Les Galets, sont menacées par les risques côtiers;

ATTENDU que des ouvrages de protection côtière ont été érigés dans le passé pour protéger le secteur, mais qu'ils comportent actuellement des sections très ou entièrement endommagées;

ATTENDU que la vitalité socio-économique de la municipalité est mise en péril puisque les éléments exposés sont essentiels à la population et au développement touristique, moteur essentiel de l'économie de la municipalité;

ATTENDU que ce site a été ciblé parmi les sites prioritaires par la Municipalité et la MRC dans le Plan d'action aux changements climatiques déposé par la MRC de la Minganie en 2022;

ATTENDU que le 31 août 2023, le Gouvernement du Québec a fait l'annonce d'un Bureau de projets en érosion et submersion côtières et que des sommes sont disponibles pour appuyer les municipalités dans leurs projets d'adaptation aux risques côtiers;

ATTENDU que le financement permettra de réaliser une appréciation des risques afin d'anticiper les impacts climatiques d'ici la fin du siècle dans le noyau villageois de Natashquan et une analyse de solutions d'adaptation pour définir une solution d'aménagement du territoire sur un horizon d'un minimum de 50 ans, qui évitera les effets potentiels de l'inadaptation et augmentera la résilience (ex. : impact négatif sur le terrain adjacent et population);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le directeur général, monsieur Benoit Léger, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents jugés pertinents en lien avec ce dossier.

14. RÉSOLUTION N° 2025-082

**ACQUISITION DE L'IMMEUBLE COMMERCIAL DE LA
BRASSERIE LA MOUCHE INC./ ACTE DE VENTE : DÉPÔT**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

D'accepter en dépôt, l'acte de vente tel que préparé par la notaire Brigitte-Viviane Lévesque en vue de l'acquisition prochaine de l'immeuble commercial situé au 33, chemin de l'Aéroport, propriété de la Brasserie La mouche Inc.

15. RÉSOLUTION N° 2025-083

**ACQUISITION DE L'IMMEUBLE COMMERCIAL DE LA
BRASSERIE LA MOUCHE INC., SITUÉ AU 33, CHEMIN DE
L'AÉROPORT (LOT 6074622): AUTORISATION**

ATTENDU l'offre d'achat intervenue entre la Municipalité de Natashquan et la Brasserie La Mouche Inc. pour l'acquisition de l'immeuble mentionné en titre au prix de trois cent trente-cinq mille dollars (335 000,00 \$).

ATTENDU la résolution du règlement d'emprunt déjà adopté à cette fin le 4 février 2025 (n° 2025-031).

ATTENDU que l'acte de vente notarié a été déposé et accepté à la présente assemblée.

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Natashquan achète au prix de trois cent trente-cinq mille dollars (335 000,00 \$) l'immeuble commercial situé au 33, chemin de l'Aéroport, aux fins de l'établissement d'un service de sécurité incendie et de travaux publics.

QUE la Municipalité mandate monsieur Benoît LÉGER, directeur général, ou Nadia GALLANT, employée du bureau du notaire Brigitte-Viviane Lévesque, pour signer, pour et au nom de la Municipalité de Natashquan, l'acte de vente à intervenir, tel que ci-avant accepté et tous autres documents relatifs à ladite transaction.

16. RÉSOLUTION N° 2025-084

**ACQUISITION DE L'IMMEUBLE COMMERCIAL DE LA
BRASSERIE LA MOUCHE INC./ DÉMARCHES D'EMPRUNT:
AUTORISATION**

ATTENDU que la Municipalité cherche à se doter d'un immeuble dédié aux travaux publics ainsi qu'à l'établissement d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU que le règlement d'emprunt n° R 2024-006 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 405 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble de la Brasserie La Mouche » a

été adopté, a fait l'objet d'une résolution (n° 2025-031), et a été autorisé par le MAMH;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le directeur général, monsieur Benoit Léger, à effectuer auprès du ministère des Finances la demande d'appel d'offres, qui se conclura par un déboursé le 20 mai 2025.

D'autoriser le directeur général, monsieur Benoit Léger, à utiliser, d'ici-là, les fonds disponibles dans le compte de projets de la Municipalité pour procéder à l'acquisition de l'immeuble de la Brasserie La mouche Inc. et à agir, pour et au nom de la Municipalité, dans ce dossier auprès du notaire.

**17. RÉSOLUTION NO 2025-085
MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DE
L'ADJOINTE À LA DIRECTION : AUTORISATION**

ATTENDU l'embauche de madame Annick Latreille au titre d'adjointe directrice générale, à raison de 35h /semaine, le 04 septembre 2024;

ATTENDU la modification demandée par l'employée de l'horaire indiqué à son contrat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

D'entériner le changement d'horaire de l'adjointe directrice à 30h/semaine sur quatre jours depuis le 17 mars 2025.

**18. RÉSOLUTION NO 2025-086
SÉCURITÉ INCENDIE/ EMBAUCHE D'UN CONTRACTUEL :
AUTORISATION**

ATTENDU l'obligation de planifier, de façon annuelle, des visites résidentielles dans le cadre du programme de vérification des avertisseurs de fumée (PVAf);

ATTENDU les effectifs réduits au sein du conseil et de l'administration pour effectuer ce suivi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à embaucher, selon les modalités convenues, un contractuel qui sera chargé d'assurer le suivi prescrit par le préventionniste régional en incendie de la MRC de Minganie.

**19. RÉSOLUTION NO 2025-087
EXTINCTEURS/ AUTORISATION DE REMBOURSEMENT**

ATTENDU l'utilisation d'extincteurs de l'hôtel de ville lors du sinistre, au 7, allée du Cordonnier, en mars 2024;

ATTENDU que la Municipalité de Natashquan ne dispose pas d'un service incendie ;

ATTENDU que les membres du conseil municipal se montrent favorables au remboursement des extincteurs qui ont été remplacés par le propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à rembourser un montant de trois cent quatre-vingts dollars (380,00\$, avant taxes), correspondants à quatre extincteurs, au propriétaire du 7, allée du Cordonnier.

**20. RÉSOLUTION NO 2025-088
NOUVELLE CONNEXION INTERNET/ COURS DU QUÉBEC/
SOUMISSION RTC : ENTÉRINEMENT**

ATTENDU la demande de la cours du Québec concernant le changement de la connexion internet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'entériner l'acceptation de la soumission présentée par RTC Havre-St-Pierre au montant de mille sept cent cinquante-deux dollars et trente-cinq sous (1752,35\$, avant taxes) et d'autoriser l'administration municipale à effectuer le paiement de la facture à la suite des travaux.

D'accepter le remboursement du coût des travaux auquel la Cours du Québec avait prévu procéder.

**21. RÉSOLUTION N° 2025-089
PROJET DE RÈGLEMENT N° R 2025-002 POUR APPORTER
UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 90-2
AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES
AUX MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, AUX
ZONES VISÉES PAR DES NORMES DE PROTECTION
ARCHITECTURALES, AINSI QU'AUX SPÉCIFICITÉS
S'APPLIQUANT AU DÉLAI DE CONSTRUCTION ET DE
RÉPARATION : DÉPÔT**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

D'accepter en dépôt le projet de règlement no R 2025-002, tel que présenté.

22. RÉSOLUTION N° 2025-090
COMPTES À PAYER – MUNICIPALITÉ: AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyée par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 mars 2025 et en autorise le paiement.

23. RÉSOLUTION N° 2025-091
COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 mars 2025 et en autorise le paiement.

24. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de mars 2025, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

25. BALANCE DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

26. CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

**28. RÉSOLUTION N° 2025-092
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 20h08.

Stéphanie Landry
Mairesse

Benoit Léger
Directeur général